



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026-02-012

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY, Claude JOND donne pouvoir à Alain QUINET, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : les 22 et 29 janvier 2026

N° D2026-02-012 OBJET : Étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture rénovée de la micro-crèche « Les Pralinous » – Approbation du plan de financement SYANE

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la politique communale en faveur de la transition énergétique et de la maîtrise des consommations d'énergie, la commune de Praz-sur-Arly envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture rénovée de la micro-crèche « Les Pralinous ».

Afin d'évaluer la faisabilité technique, économique et réglementaire de ce projet, il est proposé de confier la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), dans le cadre de son programme 2026.

Le coût prévisionnel de cette étude est arrêté à 2 399,04 € TTC. Le SYANE prend en charge 70 %. La participation communale s'élève à 719,71 € TTC, à laquelle s'ajoute une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 72,00 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque sur la micro-crèche « Les Pralinous » ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-annexé ;
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE la participation financière communale ainsi que la contribution au budget de fonctionnement dans les conditions exposées ci-avant, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Amendements : Néant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations.....	04
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Pierre BESSY

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2026. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.